

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 9 novembre 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présents monsieur le conseiller André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : M. Charles Méthé

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 05.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. M. Charles Méthé a justifié son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 24.11.09.01**

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2024

Les membres ont reçu le procès-verbal

**Résolution numéro 24.11.09.02**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. Suivis au procès-verbal**

- L'entreprise Construction UNIC a été informée de l'acceptation des demandes de paiement numéro 4 pour la construction du garage et la restauration du Hangar à pétrole et le paiement numéro 1 pour l'abri à bateaux le 16 octobre ;
- L'avis public pour la promulgation du règlement 207 a été publié le 16 octobre;
- La résolution demandant une bonification fédérale au programme TECQ a été transmise à l'UMQ et aux députés le 7 novembre ;
- L'entreprise MATREC a été informée de l'acceptation de la soumission pour la location d'un conteneur à déchets le 16 octobre ;
- Les fournisseurs ont été payés.

**6. Rapport de la mairesse**

Bonjour,

**Fibre optique**

La fibre optique est enfin fonctionnelle, on n'y croyait plus. Il semble que ça fonctionne bien. Je suis très heureuse de pouvoir passer à autre chose.

**Politiques famille et MADA**

Le comité de pilotage des politiques famille et MADA est toujours à l'œuvre. Les membres se rencontrent une fois par mois pour préparer les différentes consultations. Les échanges sont intéressants et constructifs. Nous avons hâte de pouvoir impliquer la communauté par le biais des consultations.

**Premiers répondants**

Nous avons eu plusieurs départs au niveau des premiers répondants. Pour maintenir une équipe présente sur le terrain et bien formée, nous sollicitons les citoyens qui auraient le goût de s'impliquer au niveau des urgences médicales. Je reprends mon message du mois de juillet qui soulignait l'importance d'avoir une équipe de premiers répondants sur l'île. Ils font un excellent travail et ils sont une aide précieuse et nécessaire pour les infirmières du CLSC. Ces dernières ont besoin d'une équipe de premiers répondants pour bien faire leur travail d'infirmière. Elles ne peuvent pas se présenter seules sur un cas d'urgence médicale, elles ont besoin d'une équipe qui se mobilise pour s'occuper des premiers soins, des interventions de base et du transport d'une personne plessée ou malade.

**Centre de récupération**

D'ici à ce que l'entrepreneur nous livre l'accès au centre de récupération, nous allons ouvrir le centre de façon régulière pour vous permettre de déposer vos matières. Nous espérons pouvoir ouvrir le Centre de récupération au public d'ici quelques semaines.

**Garage municipal**

Le garage municipal ne sera pas terminé cette année. Il restera quelques travaux à compléter au printemps prochain. Il ne manque pas grand-chose, mais les portes pour piétons ne seront pas livrées, l'entrepreneur installera des portes temporaires pour l'hiver. Le branchement électrique est reporté au début de la saison du traversier, au mois de mai. Le garage est raccordé temporairement au panneau électrique du centre de tri.

Bonne réunion.

### 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

### 8. Première période de questions

Une personne est présente. Les questions et les interventions ont porté sur les sujets suivants :

#### Usage de l'Archipel à l'automne

Q.- Pourquoi il n'y a pas l'usage de l'Archipel à l'automne ?

R.- Il est plus favorable pour nous d'utiliser le service d'hélicoptère plutôt que celui du petit bateau pour des raisons de sécurité et d'horaire. Le petit bateau étant régi par les marées, il ne navigue pas à la noirceur. L'hélicoptère a un horaire fixe lui donnant un temps de service plus grand que le petit bateau. Les pontons en place à la marina ne sont pas adaptés pour faire plusieurs allers-retours pour le transport des bagages et marchandises.

#### Conditions de service de l'hélicoptère

Q.- Quelles sont les règles pour le transport des marchandises pour l'hélicoptère ?

R.- Les mêmes règles que l'an dernier,

C.- Souhait que les marchandises soient transportées à l'île sans que le pilote exerce une discrétion. Souhaite ne plus avoir de menace de la part du pilote.

R.- Le coût de transport des marchandises est à valider.

Q.- Qu'en est-il de la barrure à l'héliport ?

R.- Personne ne comprend la logique des barrures du bâtiment, installées par le MTQ. Mais on peut entrer en tout temps par la porte nord.

#### Entretien des chemins d'hiver

Q.- Qui fera l'entretien des chemins cet hiver ?

R.- M. Jacques Fraser croit qu'il aura récupéré ses capacités physiques et qu'il sera en mesure de faire le travail. Si ce n'est pas entièrement le cas, conformément à son contrat, il devra embaucher une personne pour le remplacer.

## Transport collectif

Q.- Y a-t-il eu une réaction de la MRC concernant les décisions gouvernementales sur le financement du transport collectif ?

R.- Il n'y a pas eu de discussion au conseil des maires de la MRC à ce sujet. Il y a un conseil d'administration à la Commission de transport qui doit voir à la suite des choses.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 Construction du garage municipal

#### 9.1.1 Paiement numéro 5 à Construction UNIC

#### **Résolution numéro 24.11.09.03**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement déposée par Construction UNIC pour les travaux de construction du garage à ce jour en octobre ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 106 811,55 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 5 pour la période du 7 au 29 octobre 2024.

Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme PRACIM.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Restauration Abri à bateaux – École Michaud

#### 9.2.1 Paiement numéro 2 à Construction UNIC

#### **Résolution numéro 24.11.09.04**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement déposée par Construction UNIC pour les travaux de restauration de l'abri à bateaux à l'École Michaud du 7 au 29 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT** la conformité constatée des travaux effectués ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher :

Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 9 620,25 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 2 pour la période du 7 au 29 octobre 2024.

Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme TECQ.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.3 Nomination des membres du comité de sélection pour le poste de direction générale

#### **Résolution numéro 24.11.09.05**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

- Que le conseil crée un comité pour la sélection d'une personne au poste de direction générale et greffier-trésorier/greffière-trésorière et qu'il soit composé de Mme Louise Newbury, mairesse, M. Denis Cusson, directeur général, et Mme Luce Provencher et M. André-Pierre Contandriopoulos ;
- Que le comité fasse rapport au conseil à la séance du conseil du 11 janvier 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10. Affaires nouvelles

#### 10.1 Règlement 208, Règlement de régie interne

##### 10.1.1 Avis de motion

#### **A.M. 24.11.09.01**

Par la présente **M. André-Pierre Contandriopoulos**

**Donne avis de motion**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 208 décrétant les règles de régie interne des séances du conseil municipal pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

##### 10.1.2 Dépôt du projet de règlement

#### **Résolution numéro 24.11.09.06**

Il est, par la présente, **déposé par M. André-Pierre Contandriopoulos** le projet du règlement numéro 208 intitulé *Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs* qui sera adopté à une séance subséquente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.2 Désignation de la firme « Urbatek » et ses employés pour agir à titre d'inspecteur/trice adjoint/e en bâtiment et environnement

#### **Résolution numéro 24.11.09.07**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup offre à la Municipalité un service d'inspection et d'émission des permis et certificats en urbanisme ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup doit redéployer temporairement ses services pour des raisons hors de son contrôle;

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup a retenu les services de la firme Urbatek pour offrir des services à distance en inspection et émission des permis et certificats;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil municipal désigne la firme « Urbatek » et ses employés pour agir à titre d'inspecteur/trice adjoint/e en bâtiment et environnement et qu'à ce titre, ceux-ci agissent à titre de fonctionnaire désigné pour appliquer la réglementation et la délivrance des constats d'infraction liés à tout règlement municipal d'urbanisme ou tout règlement similaire dont l'application relève de la Municipalité (ex. règlements adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement).

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.3 Date des séances extraordinaires du conseil

#### 10.3.1 Adoption du budget pour l'année 2025 et du Plan triennal d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027

##### **Adoption du budget**

##### **Résolution numéro 24.11.09.08**

**CONSIDÉRANT** les exigences spécifiées des articles 953.1, 954 et 956 du Code municipal (CM)

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil fixe au vendredi 13 décembre 2024 à 16 h 00, la tenue de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

##### **Adoption du Plan triennal d'immobilisation**

##### **Résolution numéro 24.11.09.09**

**CONSIDÉRANT** les exigences spécifiées des articles 953.1, 954 et 956 du Code municipal (CM) ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher, que le conseil fixe au vendredi 13 décembre 2024 à 16 h 30, la tenue de la séance extraordinaire pour l'adoption du Plan triennal d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.3.2 Adoption des taxes et compensations pour l'année 2025

##### **Résolution numéro 24.11.09.10**

**CONSIDÉRANT** les exigences spécifiées des articles 953.1, 954 et 956 du Code municipal (CM) ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil fixe au vendredi 13 décembre 2024 à 17 h, la tenue de la séance extraordinaire pour l'adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.4 Achat final du copieur*

**Résolution numéro 24.11.09.11**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location avec option d'achat pour un copieur avec le Centre bureautique de Rimouski est arrivé à échéance ;  
**CONSIDÉRANT QU'**il est plus économique de procéder à l'achat final du copieur plutôt que de maintenir une location mensuelle;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher, que le conseil autorise l'achat final du copieur au coût de 747,34 \$ (tti) auprès du Centre bureautique de Rimouski et de maintenir le contrat d'entretien aux mêmes conditions.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.5 Achat de balises pour le pont de glace*

**Résolution numéro 24.11.09.12**

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par M. Michaël Lajoie-Fraser pour produire des balises pour le pont de glace ;  
**CONSIDÉRANT QUE** M. Michaël Lajoie-Fraser a obtenu en 2023 le contrat pour la fourniture de balises pour le pont de glace ;  
**CONSIDÉRANT** les articles 9 et 10 du règlement numéro 177, Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité concernant la rotation des fournisseurs;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher, que le conseil mandate le directeur général pour réaliser un appel d'offres en vertu de l'article 10 du règlement 177, Règlement sur la gestion contractuelle pour connaître l'intérêt de d'autres fournisseurs pour la fourniture de 400 balises pour le pont de glace au montant de 1,60 \$ par balise.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.6 Autorisation de dépense pour la bibliothèque*

**Résolution numéro 24.11.09.13**

**CONSIDÉRANT** la demande soumise par le Comité de bibliothèque pour l'achat de matériel pour ses activités et de livres pour la collection de la bibliothèque :

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison :  
Que le conseil autorise les dépenses suivantes pour les activités de la bibliothèque sur présentation de factures :

- Fourniture pour le projet de bibliothèque de semence : 170 \$
- Fourniture pour la bibliothèque : 12 \$
- Achat de livres : 545,15 \$

Que la responsable de la bibliothèque remettre à la Municipalité les produits de la vente de livres lors de l'activité Ph'ART en direct de l'été 2024 au montant de 95,80 \$ qui sera remis à l'organisme de bienfaisance des Gardiens du Phare de l'île Verte ;

Que la responsable de la bibliothèque remette à la Municipalité les produits de la vente d'affiches *Rose à l'Île* au montant de 82,25 \$ et que cette somme soit versée dans le Fonds de développement de la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11. Urbanisme

### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Le CCU s'est rencontré le 30 octobre pour le traitement de deux demandes de permis.

### 11.2 Adoption du procès-verbal du CCU du 7 septembre 2024

#### **Résolution numéro 24.11.09.14**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 7 septembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3 Demandes de permis PIIA

#### 11.3.1 Demande de permis de Mme Michèle Giresse pour la construction d'un bâtiment secondaire au 2401, chemin de l'Île

M. André-Pierre Contandriopoulos se retire de la discussion parce qu'il est apparenté avec la demandeuse.

#### **Résolution numéro 24.11.09.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu le 21 octobre 2024 une demande de permis de Mme Michèle Giresse pour la construction d'un bâtiment secondaire au 2401, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conditionnel à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l'application du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU ;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise la demande de permis PIIA de Mme Michèle Gresse pour la construction d'un bâtiment secondaire au 2401, chemin de l'Île ;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

11.3.2 Demande de permis de Mme Hélène Dionne pour la restauration du bâtiment principal au 6106, chemin de l'Île

**Résolution numéro 24.11.09.16**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu le 24 octobre 2024 une demande de permis (2024-043) de Mme Hélène Dionne pour la restauration du bâtiment principal au 6106, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conditionnel à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l'application du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU ;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise la demande de permis PIIA de Mme Hélène Dionne pour la restauration du bâtiment principal au 6106, chemin de l'Île ;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Pas de rapport

*Société Inter-Rives :*

*Société du Parc Kiskotuk :*

### 12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

*Corporation des Maisons du Phare :*

- Les maisons ont été fermées pour l'hiver
- Les locations des maisons pour 2025 ont commencé et des périodes ont été réservées pour des locations en mode auberge.
- La fin de semaine « classique ludique » a rapporté 2 945 \$ à l'organisme « Gardiens du Phare ». Cette somme sera utilisée, entre autres, pour effectuer des travaux sur la galerie de la Maison du gardien.
- Thania et Louis ont indiqué qu'ils sont intéressés à revenir l'été prochain pour opérer le Comptoir gourmand. Les discussions sont en cours.

### **Résolution numéro 24.11.09.17**

Il est **proposé par Mme Jonie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher, que le conseil autorise le paiement de la somme de 500 \$ à la Corporation des Maisons du Phare pour la réalisation de l'activité Ph'ART en direct.

**Adoptée à l'unanimité**

*Comité de Santé :*

Aucune nouvelle. La mise à jour du protocole de transfert médical d'urgence a été soumise au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

### 12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

*Bibliothèque :* Les participantes et participants au Club de lecture se rencontreront le 12 novembre pour choisir les titres de la programmation de 2025.

*Centre de récupération :* Le préposé au Centre de récupération a signifié son départ le 1<sup>er</sup> novembre. Le Centre réouvrira à la fin des travaux de construction du garage. D'ici là le Centre pourrait ouvrir quelques heures en fin de semaine.

### 12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

*Corporation de développement et de gestion touristiques :* Il n'y a rien à signaler. Il y a un déficit dans l'opération des musées. Les entrées n'ont pas couvert les salaires versés.

*Corporation de la Culture et des Loisirs :* Il n'y a rien à signaler.

### 13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

### 14. Trésorerie

#### 14.1 Dépôt des rapports financiers comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier doit déposer à la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget est adopté deux états comparatifs des revenus et des dépenses.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose donc au conseil les deux états comparatifs : la comparaison des revenus et dépenses de l'exercice 2024 et ceux de 2023 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre et la comparaison du budget de l'exercice et l'état des revenus et dépenses prévues pour l'année. À cette étape-ci, il est estimé que la Municipalité réalisera un surplus financier de 37 826 \$.

#### 14.2 Adoption des comptes du mois

##### **Résolution numéro 24.11.09.18**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 44 243,72 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 12 566,50 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 3 749,08 \$, les dépenses non compressibles au montant de 26 529,88 \$, les dépenses autorisées par résolutions au montant de 1 398,26 \$.

##### **Adoptée à l'unanimité**

#### 15. Deuxième période de questions

Une personne est présente. Les questions et les interventions ont porté sur les sujets suivants :

##### Préparation du budget

C.- Dans la préparation du budget, est-il possible d'amener une participation citoyenne ?

##### Changements climatiques

Q.- Ne serait-il pas pertinent de mettre sur pied un comité pour réfléchir sur l'impact des changements climatiques ?

R.- Plusieurs formations ont eu lieu sur les changements climatiques. La MRC doit élaborer un Plan climat dans lequel nous pourrions présenter nos préoccupations. On doit faire un calcul de ce que nous dépensons en GES et comment les réduire. Il y a peu de possibilités de réduire les GES parce que le chauffage est déjà à l'électricité, et nous n'avons que deux véhicules (camion et tracteur). Dans les exemples qui sont cités dans les documentations ministérielles, il y a très peu d'exemples qui nous touchent.

R.- Ce qui nous touche comme territoire, c'est l'érosion du terrain à certains endroits.

##### Politique familiale et MADA

C.- En ce qui concerne la politique familiale et MADA, il faudrait clarifier qu'il y avait une Commission municipale permanente (Commission consultation des familles et des aînés) qui existait pour l'élaboration et le suivi et qui n'est plus en fonction.

Remerciement aux infirmières

C.- La Municipalité devrait faire des remerciements aux infirmières pour le travail de vaccination (COVID et grippe) qui a nécessité deux jours.

R.- En accord avec cette suggestion et reconnaître aussi leurs prévoyances auprès des citoyennes et des citoyens.

16. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 24.11.09.19**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 11 h 30.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Louise Newbury, mairesse

---

Denis Cusson, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.